Publié par:
REISO.org
REVUE D'INFORMATION SOCIALE

Vers une meilleure participation citoyenne

Favoriser la participation citoyenne des personnes en situation de handicap : c'est l'objectif du projet européen Força auquel participe une institution valaisanne. Selon quel plan d'action ? Et avec quels premiers résultats ?

© FOVAHM

Par **Emmanuelle Leonard** , responsable de centre, FOVAHM, Valais

Le projet « Formation vers une citoyenneté active » (Força) a pour objectif de favoriser la participation des personnes en situation de handicap. Lancé par l'Association pour la recherche et la formation sur l'intégration en Europe et intégré au programme européen Grundtvig, il associe huit institutions installées en France, Belgique, Luxembourg, Italie, Portugal, Suisse et Espagne. La Fondation valaisanne en faveur des personnes handicapées mentales (FOVAHM) participe à ce projet.

Le vécu des personnes en situation de handicap dans les lieux de vie et dans les lieux de travail est au cœur de Força qui poursuit une série d'objectifs généraux :

- L'augmentation de la participation aux processus de participation de gouvernance locale et la mise en œuvre des droits revendiqués des personnes en situation de handicap.
- L'identification des pratiques novatrices européennes qui favorisent la participation et l'inclusion dans la société en matière d'espace de concertation entre autorités locales et représentants de personnes en situation de handicap.
- Le renforcement des compétences des personnes en situation de handicap par l'expérimentation d'outils élaborés.
- La participation active des personnes en situation de handicap à l'élaboration de recommandations qui reprennent les principes identifiés dans les pratiques novatrices.
- L'encouragement à la multiplication des pratiques innovantes.

Pour l'inclusion sociale et participative

Les objectifs spécifiques consistent à identifier les bonnes pratiques autour de la manifestation des droits et de la citoyenneté et la promotion de l'inclusion sociale participative dans la cité, tant dans les lieux de vie que les lieux de travail.

Lors du lancement du projet Força, en septembre 2013 à Bruxelles, le plan d'action a été défini autour de six axes :

- le développement concret des compétences nécessaires pour que la personne en situation de handicap soit un citoyen actif
- la mise en place d'instances de coopération et de dialogue
- la formation des professionnels pour accompagner et favoriser l'autoreprésentation
- l'élaboration d'outils de communication adaptés qui facilitent la participation, l'autoreprésentation, l'expression et la prise de parole
- l'élaboration d'une délégation de personnes en situation de handicap pour les documents, articles, interviews qui les concernent
- la sensibilisation des administrations publiques à la création de canaux de communication adaptés aux personnes en situation de handicap.

A la FOVAHM, qui participe au projet pour le domaine des lieux de travail, la première étape a consisté à proposer cet engagement à une vingtaine de personnes en situation de handicap qui ont des activités professionnelles différentes et/ou qui font partie de la « Commission satisfaction » de l'institution. Certaines ont été motivées par cette nouvelle possibilité d'échanger et de s'exprimer. D'autres y ont aussi vu une bonne occasion de voyager, de découvrir d'autres pays et d'autres façons de faire puisque des déplacements sont prévus au Luxembourg, à Barcelone, à Thionville et à Lisbonne.

Pour aborder un concept aussi abstrait que « La formation vers une citoyenneté active », les participants ont suivi six heures de cours à la HES-SO avec M. Pierre Margot-Cattin [1]. Ce cours intitulé « Handicap, citoyenneté et participation sociale » a permis à chacun de mieux comprendre le regard sur le handicap à travers l'histoire, le handicap en tant que norme et représentations, ceci pour aboutir à la notion des droits fondamentaux de chacun.

Par petits groupes de trois à quatre participants, chacun a ensuite été amené à s'exprimer sur ses conditions de travail et sur la façon dont il se sent traité, sur ses droits et devoirs, ses conditions et son environnement et enfin sur ses motivations. Ils se sont aussi exprimés sur leur cursus scolaire et professionnel, sur les difficultés rencontrées et les expériences dont ils ont pu bénéficier. Ces échanges ont mis en évidence les bonnes pratiques existantes et permis d'imaginer des points d'amélioration susceptibles de renforcer les droits des personnes en situation de handicap.

Les exemples de bonnes pratiques

Lors du voyage au Luxembourg, les participants ont pu constater que le langage « Facile à lire et à comprendre » [2] était utilisé non seulement dans le quotidien, mais aussi dans les écrits officiels (présentation, contrat). Cette bonne pratique est un plus dans la concrétisation de notions si souvent abstraites. Elle tend vers le droit d'accessibilité décrit dans l'article 9 de la convention [3]. Dans ce même souhait, la FOVAHM dispense un cours « présentation de l'institution » à toute nouvelle personne en situation de handicap lors de son admission. Ce cours permet d'identifier les rôles et les fonctions de la direction, de l'administration et de connaître les différentes prestations du secteur socioprofessionnel et socioéducatif. Ces bonnes pratiques donnent un rôle à la personne, lui permettent de se sentir concernée et active dans les décisions qui sont au cœur de sa vie. Dans la plupart des institutions qui accueillent des

personnes avec une déficience intellectuelle, le langage « Facile à lire » est bien implanté dans les supports didactiques et pédagogiques, mais il serait intéressant de l'étendre aux documents et aux propos qui concernent le cœur même de la vie quotidienne des institutions. En effet, le libellé des procès-verbaux et des objectifs, les règlements et les contrats sont encore trop souvent inaccessibles à la compréhension pour les personnes avec des déficiences cognitives. Le travail amorcé au Luxembourg sur les documents officiels est un grand pas franchi.

D'autres bonnes pratiques ont été répertoriées, notamment à Ampans en Espagne où des espaces de co-discussion, de participations actives aux tables rondes, aux conférences, aux évaluations des services et à des tâches de bénévolat dans des organismes ou collectifs sont proposés aux personnes accueillies. Ces opportunités de participation permettent à la personne handicapée de se mobiliser, d'avoir un rôle actif et valorisant et ainsi de tendre vers une citoyenneté active.

Autre exemple à Villers la Montagne, en France, où la présentation du Conseil à la Vie Sociale a montré de façon concrète la participation citoyenne des usagers de l'institution. Ce conseil composé d'usagers, de parents, du directeur, du maire de la ville permet à la personne en situation de handicap de proposer des améliorations dans des thématiques aussi variées que la sécurité au travail, les conditions de travail, le transport, la restauration. Ce conseil est un vrai relais des préoccupations du terrain à la strate décisionnelle. Autre exemple encore à la FOVAHM, où la notion du choix professionnel et l'accessibilité au premier marché du travail par le soutien du maître socioprofessionnel a été analysée.

Des recommandations écrites par les personnes concernées

Ces démarches montrent le potentiel d'amélioration dans la notion d'accessibilité. Celle-ci ne se résume pas à l'accès physique aux différents lieux, mais à l'information en général, afin de permettre à chacun d'avoir un rôle actif et d'être autonome pour décider. Le projet Força se terminera en juin 2015 avec l'édition d'un guide de recommandations élaboré par les personnes concernées à l'attention du personnel qui les accompagne.

La notion de citoyenneté active peut paraître abstraite. Elle a pourtant des implications personnelles et sociales tout à fait concrètes. Le projet Força nous incite à profiter de chaque situation du quotidien pour que la personne avec une déficience intellectuelle puisse tendre vers une position active dans sa vie.

[1] Supports des cours de M. Margot-Cattin disponibles en format pdf sur cette page du site internet de la FOVAHM.

[2] « Règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre ». A télécharger en format pdf

[3] CDPH en facile à lire. A télécharger en format pdf